DOSSIER DE PRESSE

Recyclage et valorisation des déchets inertes du Bâtiment et des Travaux Publics

Avec un taux de performance de 88%
la région Auvergne-Rhône-Alpes est exemplaire

Jeudi 12 décembre 2019
Conférence de Presse
Sur le site de la Carrière & Plateforme multi-activités
CMCA Perrier Matériaux
100 route de Corbas à Mions (69)

CONTACTS PRESSE

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes	Région Auvergne-Rhône-Alpes	FFB Auvergne-Rhône-Alpes	FRTP Auvergne-Rhône-Alpes	UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes	CERC Auvergne-Rhône-Alpes	CMCA Perrier Matériaux
Kamel AMEROUCHE	**Service PRESSE**	**François MARESCHAL**	**Cindy BOCHARD**	**Dominique DELORME**	**Laurence HERBEAUX**	**Emmanuel SICAMOIS**
06.47.80.82.86	04.26.73.40.15	04.74.44.45.20	04.73.42.27.00	04.78.78.80.52	04.72.61.06.30	06.99.81.37.97

Agence Savereux RP - Rodolphe SAVEREUX - 06.73.99.96.74 / 04.78.30.71.25 - rodolphe.savereux@savereux-rp.com

Sommaire

I. **France**
Mise en œuvre par l'Etat de la réglementation européenne
Page 3

II. **Auvergne-Rhône-Alpes**
L'action de l'Etat et de la Région en matière de déchets
Page 5

III. **Auvergne-Rhône-Alpes exemplaire**
L'expertise de la CERC Auvergne-Rhône-Alpes
Création de trois indicateurs de référence
Page 7

IV. **FFB Auvergne-Rhône-Alpes et FRTP Auvergne-Rhône-Alpes**
Des professions engagées pour le recyclage et la valorisation des déchets inertes du Bâtiment et des Travaux Publics
Page 10

V. **Au cœur de cette conversion écologique**
L'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes développe de nouveaux axes « verts » : béton recyclé et réaménagement de carrières
Page 13

VI. **L'exemple de CMCA Perrier Matériaux – COLAS à Mions (69)**
Le plus grand centre régional de recyclage et de valorisation des déchets inertes du BTP
Page 16

VII. **Rôles et missions de l'Etat, de la Région et des professionnels**
Etat – Région Auvergne-Rhône-Alpes - FFB Auvergne-Rhône-Alpes - FRTP Auvergne-Rhône-Alpes - UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes - CERC Auvergne-Rhône-Alpes
Page 17

I. France

Mise en œuvre par l'Etat de la réglementation européenne

Au début des années 2010, les activités du bâtiment et des travaux publics généraient près de ¾ des déchets produits en France. Pour l'essentiel minéral et inerte (briques, béton, tuiles, verre, terre, pierres et cailloux provenant de sites non pollués), ces déchets ne représentent pas de risque de pollution. Au contraire, ils peuvent être valorisés et devenir ainsi un nouveau gisement de matières premières.

Les enjeux sont à la fois la préservation de l'environnement et le gain de compétitivité pour les entreprises concernées. L'utilisation de cette matière permet d'économiser des ressources naturelles issues des carrières et de limiter les impacts environnementaux.

Consciente de ces enjeux, l'Union européenne a fixé dans la directive cadre sur les déchets du 19 novembre 2008 un objectif de 70% de recyclage et de valorisation des déchets du BTP à l'horizon 2020. Cet objectif figure également dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Les engagements pour la croissance verte

L'État s'est engagé aux côtés des acteurs de la filière dans un effort collectif pour assurer le suivi du recyclage des déchets. Quatre engagements ont été pris en 2015 :

- valorisation et recyclage des déchets inertes du bâtiment et travaux publics ;
- recyclage des déchets de plâtre ;
- recyclage du verre plat de déconstruction et de rénovation ;
- valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie.

C'est à ce titre que l'UNICEM[1] a signé en 2016 l'« *Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation et au recyclage des déchets inertes du BTP*», en présence de Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, et d'Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

L'économie circulaire : clé de voûte de la mise en place d'une croissance verte par la filière du bâtiment et des travaux publics

Le développement de l'économie circulaire entraîne peu à peu de nouveaux modes de fonctionnements en matière de consommation. En privilégiant la production et une consommation locale, la filière du Bâtiment et des Travaux Publics permet une très forte réduction des transports, ainsi qu'un plus fort taux de recyclage et de valorisation des matériaux.

La filière des industries de carrières et de matériaux de construction dispose quant à elle de nombreux atouts pour répondre à ces enjeux de l'économie circulaire.

Le maillage des 3 000 carrières réparties sur l'ensemble du territoire offre des solutions de proximité tout en apportant des solutions concrètes en matière de valorisation par le réaménagement de carrières, mais aussi pour assurer le recyclage des matériaux.

L'aval de la filière offre par ailleurs des débouchés aux produits recyclés dans la route et les perspectives de « upcycling » se développent grâce au recyclage du béton dans le béton pour des usages dans la construction. *« Cet engagement pour la croissance verte permet une reconnaissance et une valorisation des actions de la filière minérale sur l'économie circulaire »*, souligne Michel André, président de l'UNICEM. *« Cette nouvelle étape favorise une vision partagée entre les industriels et l'Etat sur les enjeux de la valorisation en réaménagement de carrières et le développement du recyclage des matériaux inertes, notamment dans le béton »*.

[1]. Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction

En France, une tonne de granulats recyclés sur 2 est produite en carrière - en plus des réutilisations directes sur les chantiers : les déchets sont devenus des ressources !

Pour atteindre 70% de recyclage des déchets du BTP en 2020, les pouvoirs publics peuvent compter sur le maillage des 3 000 carrières en activité en France pour traiter et stocker les déchets inertes du Bâtiment et des Travaux Publics.

Aujourd'hui, une tonne de granulats recyclés sur 2 est produite sur les sites de carrière - en plus des réutilisations directes sur les chantiers - et 20 % de déchets inertes permettent l'aménagement des lieux d'excavation.

Les sites d'extraction présentent pour le recyclage des déchets inertes des atouts majeurs :

- par le recyclage, ils sont à l'origine de la création de nouvelles ressources,
- ils limitent les impacts environnementaux et économiques des transports en pratiquant le double flux, c'est-à-dire que les camions n'effectuent pas de trajet sans chargement,
- ils connaissent parfaitement les attentes des marchés qu'ils fournissent au quotidien,
- en tant qu'installations existantes, elles sont mobilisables rapidement avec peu d'investissements nouveaux.

II. Auvergne-Rhône-Alpes
L'action de l'Etat et de la Région en matière de déchets

Avec la signature en 2016 de cet *« Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation et au recyclage des déchets inertes du bâtiment et des travaux publics »,* l'UNICEM, l'UNPG[2] et le SNBPE[3], se sont engagées à :

- valoriser sous forme de matière, 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics d'ici 2020,
- augmenter de 50% la quantité de granulats et matériaux recyclés à l'horizon 2020 par rapport à 2014, soit une augmentation de 10 millions de tonnes,
- développer la valorisation de la fraction non recyclable des déchets inertes en réaménagement de carrières.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions de la « filière recyclage et valorisation des déchets inertes du BTP » à la forte dynamique, l'Etat s'est engagé en Auvergne-Rhône-Alpes à :

- actionner des leviers tels que la stabilité et l'uniformité d'interprétation des règles administratives,
- sensibiliser les donneurs d'ordre à l'intégration de critères relatifs au recyclage dans les appels d'offres

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets

La **loi NOTRe** du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République a confié aux Régions la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets. Les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ont pour objet de coordonner les actions entreprises pour atteindre les objectifs nationaux adoptés par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

D'autre part, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 retient de nouveaux objectifs dans le strict respect de la hiérarchie des modes de traitement. Elle promeut l'économie circulaire et l'économie de la ressource et pointe les déchets de chantiers comme une priorité. L'article 79 de la LTECV donne priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi et plus largement ceux issus du recyclage en les privilégiant dans les appels d'offres des collectivités.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le futur **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** est en cours de finalisation. Une fois adopté, il orientera et coordonnera sur la période 2020-2031, l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les professionnels de la filière.

Outre le respect des objectifs fixés au niveau national, et rappelé ci-dessus, les priorités du Plan concernant la **gestion des déchets de chantier** s'articulent autour de 4 grands thèmes :

- La lutte contre les destinations non conformes,
- Le développement des bonnes pratiques des acteurs et notamment la prévention, le tri sur chantier,

[2] *Union Nationale des Producteurs de Granulats*
[3] *Syndicat National du Bêton Prêt à l'Emploi*

- Le développement de réseaux d'installations de collecte, de valorisation et de traitement de proximité accessible à l'ensemble des professionnels de la filière, avec par exemple, le
- déploiement d'une offre privée de déchèteries dédiées aux professionnels en lien avec l'obligation des distributeurs et en articulation avec les conditions d'accueil des déchetteries publiques,
- La levée des freins contre l'utilisation de matériaux recyclés par les donneurs d'ordre publics comme privés.

Le PRPGD, une fois adopté, sera opposable dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets aux autorisations des installations classées qui ne correspondraient pas à l'anticipation des besoins en capacités de traitement (installation de stockage par exemple) et à certains documents d'urbanisme comme le SCOT.

Schéma régional des carrières

La loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 a confié au préfet de région l'élaboration et l'approbation d'ici décembre 2019 du schéma régional des carrières. Ce schéma définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région (art.L515-3 du code de l'environnement).

Toutes les autorisations de carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes devront être compatibles avec ce schéma une fois approuvé.

La planification de l'activité des carrières était et demeure jusqu'à l'approbation du schéma régional encadrée dans des schémas départementaux (IV de l'art.L.515-3 CE), pilotée par l'État avec l'appui de la DREAL. Une première réflexion à l'échelle régionale ex-Rhône-Alpes a déjà été approuvée en 2013. Il s'agit du cadre « matériaux et carrières » dont les orientations sont partagées dans les schémas départementaux d'ex-Auvergne approuvés entre 2012 et 2015.

Le futur Schéma régional des Carrières devrait entrer en vigueur fin 2020.

Ce schéma régional intègre complètement le recyclage, appelé ici ressource secondaire, dans la réponse au besoin.

III. Auvergne-Rhône-Alpes exemplaire

L'expertise de la CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Création de 3 indicateurs de référence

L'expertise de la CERC Auvergne-Rhône-Alpes

L'expertise acquise par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'enquête et d'analyse d'activités liées aux déchets du BTP est une référence nationale.

En 2010, avec l'appui de ses partenaires Etat, collectivités territoriales, ADEME, CAPEB, FFB, FRTP et UNICEM, la CERC Rhône-Alpes a réalisé les premières enquêtes dans le Rhône et la Loire concernant l'observation des « déchets et du recyclage » du BTP. Depuis, la méthode d'enquête mise en place alors a été constamment améliorée, permettant à la CERC Auvergne-Rhône-Alpes de publier des résultats par départements entre 2012 et 2016 et une analyse régionale en 2018.

La méthode est aujourd'hui reconnue au niveau national. Les résultats collectés sur l'ensemble du territoire ont permis de repositionner la France en première place en matière de données sur la profession du bâtiment et des travaux publics.

La profession avait besoin, au niveau national, de clarifier les grands indicateurs de filière des déchets inertes du BTP. Grâce aux travaux de la CERC Auvergne-Rhône-Alpes, la « filière inertes » dispose maintenant de données fiables qui vont lui permettre de conduire une politique de recyclage et valorisation des déchets inertes du BTP à la hauteur des enjeux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets - PRPGD et du Schéma des Carrières.

Les professionnels ont ainsi une meilleure connaissance du fonctionnement de la filière des déchets inertes du BTP et peuvent en mesurer la progression.

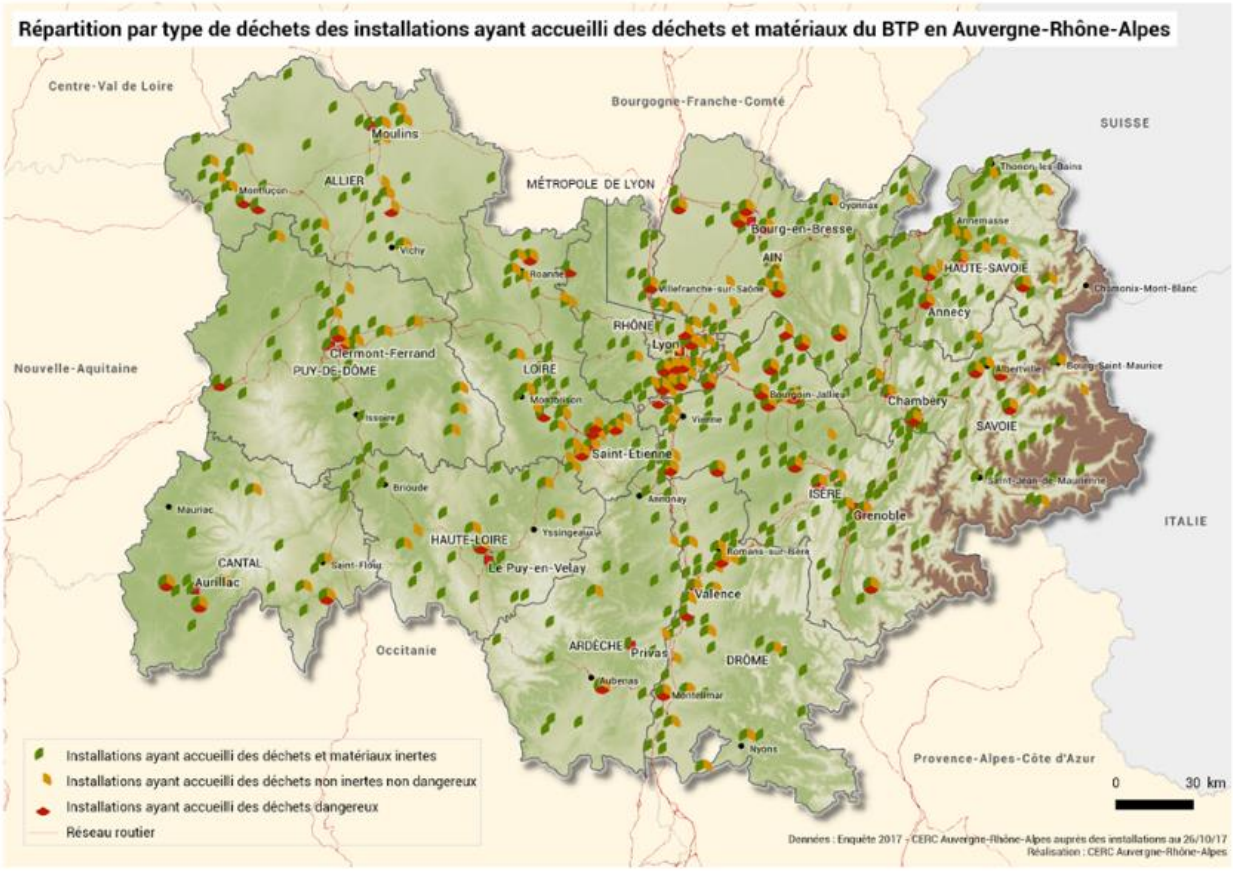

3 nouveaux indicateurs de référence

Grâce à cet outil de suivi qui n'existait pas jusqu'à présent, la « filière inertes » bénéficie d'un véritable tableau de bord. En collaboration avec ses principaux membres, la CERC Auvergne-Rhône-Alpes crée 3 nouveaux indicateurs de référence qui permettent la lecture de l'infographie *Performances du recyclage des déchets inertes en Auvergne-Rhône-Alpes,* située en page 9 du présent dossier de presse.

Il s'agit du :

- **Taux de performance de la filière des déchets inertes du BTP : 88%**

  Avec 21,5 millions de tonnes de déchets inertes traités sur un total de 24,4 millions de tonnes de déchets inertes produits, **le taux de performance (= déchets traités / déchets produits) est de 88%.** Il est de 70% au niveau national. Les déchets inertes produits représentent 90% des volumes de déchets issus des chantiers.

Du :

- **Taux de recyclage des déchets inertes du BTP : 62%**

  Ce que l'on peut recycler : ce sont les déchets inertes qui partent des chantiers à l'exclusion des terres non polluées qui peuvent être valorisées par remblayage.
  Avec 5,1 millions de tonnes de déchets inertes recyclés sur un potentiel de 8,2 millions de tonnes de déchets inertes produits, **le taux de recyclage (= déchets recyclés par les plateformes / potentiel de recyclage) est de 62%**. Il est de 80 % au niveau national.

Et du :

- **Taux de couverture des besoins en granulats : 24%**

  Avec 14,2 millions de tonnes de déchets inertes recyclés et remployés pour un besoin en granulats sur les chantiers d'Auvergne-Rhône-Alpes de 58 millions de tonnes par an, le **taux de couverture des besoins en granulats (= déchets recyclés et réemployés / besoins en granulats sur les chantiers) est de 24%**. Il est de 28% au niveau national.

Ces données statistiques de la filière des déchets inertes du BTP, nécessaires à la mise en œuvre du futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en cours de préparation, font d'Auvergne-Rhône-Alpes une région pilote :

- **En termes de performances :** Avec un taux de performance de 88% (déchets traités / déchets produits) supérieur à la moyenne nationale (70%), les résultats de la région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de recyclage et valorisation des déchets inertes du BTP sont parmi les meilleurs de France.

- **En termes d'expertise :** L'expertise de la Cellule Economique Régionale de la Construction Auvergne-Rhône-Alpes avec sa méthodologie transversale d'enquête et d'analyse des données de la profession Bâtiment et Travaux Publics réputée est reconnue en France et par ses voisins européens.

- **En termes de travail collaboratif :** La solidarité des acteurs Etat, Région, FRTP, FFB, UNICEM et CERC Auvergne-Rhône-Alpes est l'atout majeur de cette méthodologie qui permet de connaitre l'état des lieux et de mettre en place des actions afin de poursuivre sur cette trajectoire vertueuse, en lien avec le futur plan régional des déchets.

Les 3 indicateurs de performances au niveau REGIONAL

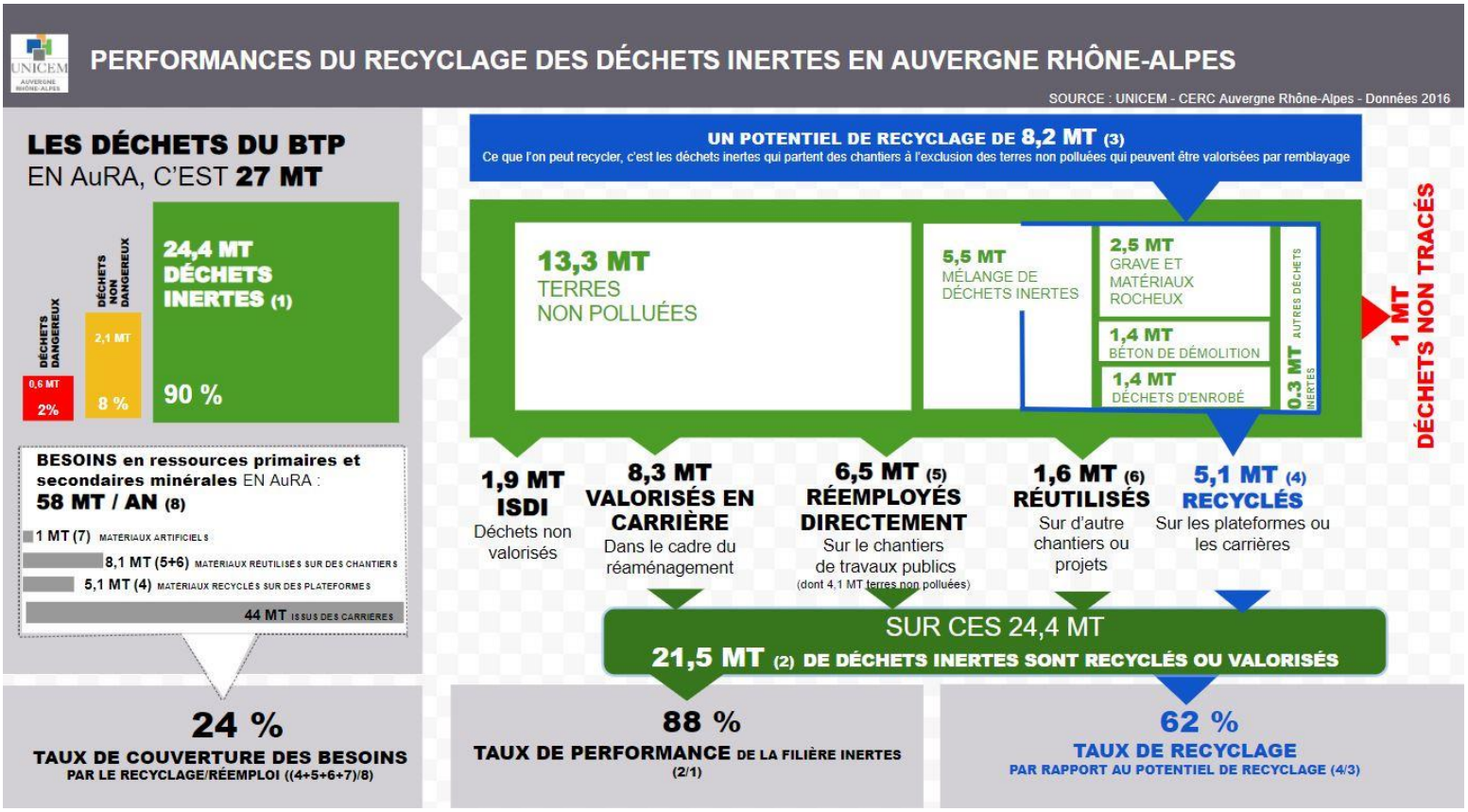

Les 3 indicateurs de performances au niveau NATIONAL

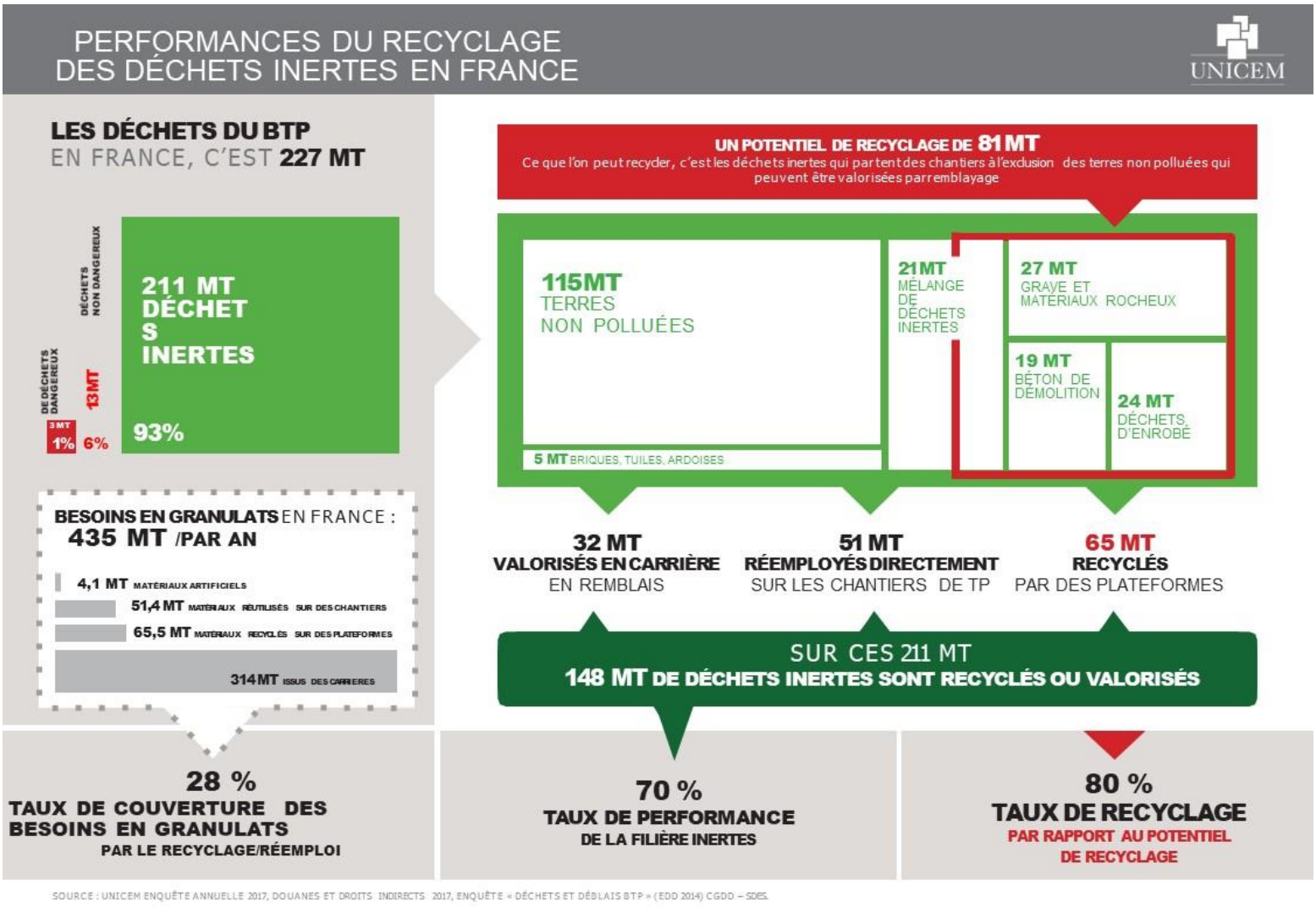

IV. FFB Auvergne-Rhône-Alpes et FRTP Auvergne-Rhône-Alpes

Des professions engagées pour le recyclage et la valorisation des déchets inertes du Bâtiment et des Travaux Publics

L'action de la Fédération Française du bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des déchets inertes du Bâtiment

En Auvergne-Rhône-Alpes, le volume de déchets et matériaux inertes représente **2 536 milliers de tonnes** pour la filière du Bâtiment (dont 80% provient de la démolition), soit seulement 10% du gisement total généré.

Les professionnels du secteur atteignent désormais un **taux de recyclage de l'ordre de 90%** pour ce type de déchet. Cela correspond principalement au réemploi sur chantier avec une préparation au préalable, à la production de granulats recyclés réutilisés en sous-couches routières ou en remblais ou encore à l'utilisation de ces déchets inertes pour le réaménagement de carrière.

Réseau de points de collectes, sensibilisation et gestion à la source

Les entreprises du Bâtiment doivent faire face à de multiples contraintes, tant du point de vue de la fermeture des déchetteries publiques que des horaires d'ouvertures non adaptées à leurs métiers.
Afin de les aider dans la gestion de leurs déchets, la FFB Auvergne-Rhône-Alpes préconise de **renforcer le maillage territorial des points de collecte** en développant en priorité **un réseau** dédié à l'accueil des déchets des professionnels via les déchetteries privées et les plateformes de regroupement et de veiller à **ne pas complexifier** la gestion administrative des déchets.

La FFB Auvergne-Rhône-Alpes recommande de **renforcer la sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre** aux contraintes de la gestion des déchets (coûts et délais) et à l'utilisation des matériaux et produits recyclés (caractéristiques techniques, coût).
Lorsque cela est possible, elle préconise de **privilégier la gestion des déchets par l'entreprise elle-même** et d'éviter de nouveaux intervenants sur le chantier (sous-traitance).
En effet, malgré l'accompagnement et la sensibilisation déployée auprès des entreprises sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets, il est de la **responsabilité de chaque entreprise** de gérer au mieux ses déchets.

Le site internet Déchets de chantier

La FFB Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les entreprises dans leurs problématiques déchets, notamment grâce à au **site internet Déchets de chantier**. Celui-ci permet de rechercher les exutoires les plus proches de ses chantiers via un système de géolocalisation et de filtre par type de déchets. Avec plus de 11 000 visites sur le site internet et près de 770 téléchargements de l'appli mobile en 2018 en AURA, c'est le 1er site consulté en France. Grâce à cet outil simple d'utilisation, la **FFB AURA s'emploie à faire connaître les filières de valorisation** encore méconnues notamment concernant les déchets du second œuvre en mélange.

L'action de la Fédération Régionale des Travaux Publics Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des déchets des Travaux Publics

Une filière opérationnelle et bien structurée

La filière des Travaux Publics s'organise depuis de nombreuses années sur la question de la valorisation et du recyclage des déchets et matériaux issus de ses chantiers. Elle n'a pas attendu les obligations réglementaires pour se structurer, si bien que cette problématique et les enjeux associés sont aujourd'hui complètement intégrés à l'acte de construire. C'est certainement l'une des raisons pour lesquelles les performances en la matière sont bonnes.

Avant même de penser « recyclage » ou « valorisation », les entreprises de Travaux Publics s'attachent à réutiliser, autant que possible, directement sur place les matériaux excavés. Ainsi, plus de 30% des terres non polluées sont réemployées directement sur le chantier dont elles sont issues, dans des opérations de déblais/remblais, avant même de passer par la définition de « déchet ».

Concernant le recyclage, les entreprises qui produisent les déchets sont en majeure partie celles qui les retrouvent et les réutilisent une fois traités et « réinjectés » dans le circuit. Elles ont donc tout intérêt à bien trier dès le départ pour s'assurer de la qualité des matériaux secondaires. Toutefois, des efforts sont encore nécessaires pour optimiser le tri sur chantier, notamment concernant les enrobés. La traçabilité est également un enjeu de taille à ne pas négliger pour garantir la provenance et la qualité des matériaux.

Par ailleurs, les entreprises de Travaux Publics sont nombreuses à posséder leur propre matériel de valorisation, comme les cribleurs-concasseurs ou usines d'enrobés avec anneau de recyclage par exemple.

Afin de valoriser ce savoir-faire et ce modèle technico-économique éprouvé, les entreprises de Travaux Publics ont désormais la possibilité de s'engager dans le réseau des **Recycleurs des Travaux Publics**, afin d'être mieux identifiées comme acteurs de l'économie circulaire, et pas uniquement comme principaux producteurs de déchets inertes. En parallèle, la reconnaissance des entreprises de Travaux Publics en matière de recyclage passe également par **l'obtention d'identités professionnelles dédiées, qualifiant leurs compétences.**

De l'information à disposition des professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre

Afin de garantir des applications optimales pour les matériaux recyclés, la filière des Travaux Publics peut compter sur de nombreux **guides,** réalisés notamment par le CEREMA. La série de guides nationaux sur **l'acceptabilité environnementale de matériaux alternatifs en technique routière**, et plus particulièrement, celui dédié aux matériaux de déconstruction issus du BTP, offre une foule d'informations réglementaires et techniques.

Des **guides locaux**, réalisés à l'échelle du Rhône, trouve également un écho favorable pour « rassurer » les maîtres d'ouvrage, accompagner les installations de recyclage dans une démarche qualitative de production et démocratiser ses solutions :

- Graves de valorisation - Graves chaulées (2013)
- Graves de valorisation - Graves de déconstruction (2014)

En complément de ces guides, la FNTP, en partenariat avec l'UNICEM et avec le soutien de l'ADEME, propose un **centre de ressources** en ligne : **materrio.construction**. Cette plateforme donne accès aux informations utiles pour comprendre et développer la valorisation et le recyclage des déchets inertes de la construction, et plus largement de promouvoir l'économie circulaire.

Au service de l'intérêt général, il met à disposition ses travaux et constitue la plateforme commune de toutes les parties prenantes de la valorisation et du recyclage des déchets inertes de la construction.

Un bon maillage du territoire à maintenir, voire à renforcer

Toutes les bonnes pratiques décrites ci-dessus ne fonctionnent pas, ou mal, sans un bon maillage du territoire en matière de plateforme de recyclage et de traitement, de carrières mais également de stockage de déchets inertes.

En effet, bien que l'innovation avance sans cesse pour trouver de nouveaux procédés, tous les déchets issus des chantiers de Travaux Publics ne sont malheureusement pas valorisables. Il est donc nécessaire de maintenir des Installations de stockage des Déchets inertes (ISDI) de proximité pour permettre l'accueil définitif.

La filière milite tout particulièrement pour une optimisation des trajets et donc la présence d'ISDI couplée à des plateformes de traitement ou des carrières, favorisant ainsi le double fret : les camions arrivent plein de déchets à valoriser et/ou stocker et repartent plein de matériaux primaires ou secondaires/recyclés.

V. Au cœur de cette conversion écologique *L'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes développe de nouveaux axes « verts » : béton recyclé et réaménagement de carrières*

L'action de l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans la perspective d'une meilleure préservation de la ressource naturelle - dite ressource primaire* - afin de permettre une restitution d'espaces agricoles, écologiques ou économiques lorsque les activités d'extraction se terminent.

Son objectif est de maximiser l'emploi des matériaux recyclés - dits ressources secondaires** - notamment par la valorisation des déchets des Travaux Publics, y compris en favorisant la mise en place de nouvelles filières pouvant émerger notamment pour l'utilisation dans les bétons.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la profession peut compter sur un puissant maillage constitué de 180 sites de recyclage et de valorisation avec pour principaux axes de travail de :

- **positionner et identifier la filière carrière et matériaux comme un acteur majeur du recyclage et de la valorisation.** En effet, 74% des matériaux inertes non recyclables sont valorisés dans le cadre du réaménagement des carrières. La filière carrière et matériaux produit 50% des matériaux recyclés ; le reste provient des entreprises du BTP ou des plateformes de recyclage
- **faire valoir le recyclage comme un complément de gamme de produits pour les carrières.** Privilégier le recyclage via des installations adossées à des carrières permet de ne pas mettre ces produits en concurrence mais en complément d'offres et ainsi de mieux gérer la ressource primaire.
- **mettre en avant le maillage des 180 sites de recyclage et de valorisation d'Auvergne-Rhône-Alpes.** Le maillage de sites (carrières, plateformes, UP) ressortissants des industries de carrières offre une réponse de proximité réglementée et contrôlée aux collectivités, aux entreprises du BTP.
- **favoriser la pérennité des sites carrières acteurs du recyclage ou de la valorisation**
- **renforcer la complémentarité site de carrière, recyclage et valorisation**
- **mettre en avant le professionnalisme des entreprises de la filière qui est réglementée et contrôlée.** Elle s'appuie sur des activités soumises au régime ICPE, ayant les compétences et les matériels nécessaires. Les sites répondent à des obligations décrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation dont les dispositions sont régulièrement contrôlées par les services de la DREAL.
- **poursuivre les efforts pour lutter contre les activités illégales.** Pour préserver la filière du recyclage et de la valorisation, il est indispensable de lutter contre les sites et dépôts illégaux. Toutes les parties prenantes doivent être mobilisées pour lutter contre les activités illégales qui créent une distorsion de concurrence et fragilisent l'économie de cette activité.

L'UNICEM et ses membres font du recyclage et de la valorisation des ressources leurs priorités en développant des actions qui s'attachent à :

- **optimiser** les gisements naturels par une gestion raisonnée et adaptée aux stricts besoins des chantiers,
- **valoriser** toujours plus de matériaux inertes,
- **à réaménager** les sites d'extraction pour offrir aux territoires de véritables lieux de vie et des écosystèmes riches de biodiversité.

Cette expérience est aujourd'hui reconnue par de nombreuses filières industrielles qui suivent l'industrie de l'extraction minérale comme un référent de l'économie circulaire.

Chiffres clés :

- **20 à 30 %** des déchets inertes du BTP sont recyclés directement sur les chantiers
- **74%** des déchets inertes non recyclables sont valorisés dans le cadre des réaménagements
- **80%** des bétons de démolition sont recyclés
- **90%** des enrobés issus du fraisât sont recyclés

Pour aller encore plus loin dans la gestion efficace de la ressource, la filière carrière et matériaux se mobilise et s'engage à soutenir l'innovation du recyclage du béton dans le béton et à développer un plan de lutte contre les décharges sauvages. Les matériaux de déconstruction et les terres inertes sont considérés désormais comme une ressource et non comme un déchet.

Recybéton : les matériaux de « déconstruction » connaissent une seconde vie

Croissance démographique continue et urbanisation exponentielle sont synonymes de nouveaux besoins en termes d'infrastructures, de construction de logement, de mobilité et de confort. Dans cette perspective, l'accès à la ressource au plus près des besoins des territoires est vital.

Une exigence qui génère dans le même temps près de 270 millions de tonnes de « déchets », des matériaux inertes issus de la déconstruction. Grâce aux efforts recherche-développement des membres de la filière, les matériaux de déconstruction connaissent une seconde vie et deviennent une nouvelle ressource « recyclée ». Ou comment faire des matériaux de déconstruction une nouvelle ressource utilisable.

Le programme national **Recybéton**, qui fédère depuis 2012 quarante-sept partenaires de la filière construction dont l'UNICEM, ambitionne de relever les défis techniques, scientifiques, logistiques et normatifs afin d'accroître très fortement l'utilisation de granulats, sables et ciments recyclés dans le béton.

Après trois ans d'études, les résultats démontrent la faisabilité d'une valorisation du béton dans de nouveaux bétons disposant de performances comparables aux produits de première origine. Une démarche qui ouvre la perspective de recycler chaque année près de 20 à 25 millions de tonnes de matériaux de déconstruction.

Réaménagement de carrières : une opportunité pour les territoires

L'aménagement du territoire et les projets des grandes métropoles génèrent d'importants volumes de terres inertes issues des travaux de terrassements ou d'excavation, complétées par des matériaux inertes de déconstruction.

Loin d'être considérées comme des déchets à éliminer, ces matériaux sont en grande majorité valorisés pour devenir une ressource précieuse pour le réaménagement des carrières suivant un processus exemplaire parfaitement maîtrisé.

Cette stratégie vertueuse menée par les exploitants de carrières offre aux territoires de réelles opportunités d'aménagement en espaces paysagers et boisés accueillant une riche biodiversité, en terres cultivables mais aussi en bases de loisirs.

Le savoir-faire développé pour le recyclage des matériaux de déconstruction et les infrastructures développées à cet effet, permettent à la filière extractive de produire également des matériaux utilisés dans les sous-couches des routes à partir de déchets industriels : des laitiers des hauts fourneaux et autres résidus d'ordures ménagères appelés mâchefer.

* Ressources primaires

On distingue trois grandes catégories de matériaux de carrières :

- **Les granulats** : ils constituent la majeure partie des matériaux et substances extraits en carrières en France avec une production en 2014 de 349 millions de tonnes. Cette production alimente principalement les marchés de la construction de travaux publics et de bâtiments qui s'articulent autour de différentes filières : préfabrication de produits en bétons, béton prêt à l'emploi, infrastructure de viabilité, d'assainissement…, et de bâtiments tels que construction neuve, restauration et maçonnerie….
  Les granulats sont de matériaux pondéreux à faible valeur ajoutée. Lorsqu'ils sont acheminés par la route, leur prix double tous les 30 à 40 kilomètres environ ce qui rend alors leur transport économiquement peu rentable.
- **Les roches ornementales ou de construction**
- **Les matériaux et minéraux industriels** : ils sont transformés dans des unités industrielles sur le lieu d'extraction ou à faible distance (gypse, craie, calcaire pour la chaux ou le ciment) ou ils alimentent des filières industrielles (talc, sables verriers...).
  Les matériaux et minéraux industriels constituent des ressources à plus forte valeur ajoutée. Selon les statistiques UNICEM 2016, ils ne représentent que 9 % de la production avec 44,2 millions de tonnes produites en 2014. La zone de chalandise de certaines de ces ressources est sans commune mesure avec celle des granulats, car ces matériaux peuvent être destinés à des marchés internationaux (talc, andalousite...). Les matériaux et minéraux industriels doivent donc être traités de manière spécifique.

** Ressources secondaires

Les ressources issues du recyclage sont les matériaux et substances issus de l'économie circulaire : réutilisation, réemploi et recyclage de matériaux provenant de chantiers de construction ou de déconstruction, par exemple.

On distingue :

- **les granulats de béton**
- **le plâtre**
- **le verre recyclé**
- **les pavés**
- **les tuiles**
- **les déchets inertes du BTP**
- **le laitier inerte de hauts fourneaux**
- **les déblais inertes**
- **les mâchefers d'incinération de déchets non dangereux (MIDnD)**
- **les sédiments issus des travaux maritimes ou fluviaux, etc.,**

Ces ressources secondaires peuvent se substituer pour tout ou partie aux ressources minérales primaires, sans préjudice du respect des dispositions applicables en matière de statut des déchets et de sortie de celui-ci.

L'emploi des ressources minérales issues du recyclage est un objectif prioritaire du schéma régional des carrières.

VI. L'exemple de CMCA Perrier Matériaux – COLAS à Mions (69)

Le plus grand centre régional de recyclage et de valorisation des déchets

Le plus grand centre de recyclage de déchets du BTP de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Plateforme multi-activités qui traite plusieurs centaines de milliers de tonnes de déchets inertes du BTP/an, le site de Mions réunit l'ensemble des activités de la filière matériaux dont le plus grand centre de recyclage des déchets de déconstruction et de terrassement d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Au sein de cette plateforme multi-activités d'une surface de 100 hectares, sont regroupées :

- une gravière
- une centrale d'enrobage FERA69
- une zone de remblais de terres inertes
- un centre de recyclage de déchets du BTP
- un négoce de matériaux : couleurs, produits conditionnés en sacs ou big-bags
- une zone de vente dédiée au particuliers
- une unité de production de Béton Prêt à l'Emploi -BPE : Cemex

Un site dédié à sensibilisation de tous les publics

Outre les journées portes ouvertes organisées régulièrement, le site de la carrière CMCA Perrier Matériaux – Colas reçoit de nombreux visiteurs. Chaque semaine, différents groupes constitués d'élèves des établissements scolaires de l'agglomération, des membres des services de l'État ou de la Région, des professionnels et encore des riverains, peuvent visiter les installations.

Parmi les autres initiatives et collaborations mises en place pour participer à ce travail de sensibilisation aux côtés des acteurs publics, on peut retenir de **nombreuses bonnes pratiques** :

- les Journées géologie / paléontologie
- le partenariat avec la chambre d'agriculture => agriculture bio ou HQE niveau 2 à Mions
- la convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux : œdicnème criard, hirondelles des rivages…
- l'installation de ruches sur le site et la production de miel
- la commission locale d'information et de suivi avec élus et riverains sur tous les sites

Et aussi :

- 13,8 % de travailleurs handicapés avec poste de travail aménagé
- 100 % des conducteurs formés à l'écoconduite
- dernier accident du travail avec arrêt : il y a 4 150 jours (mai 2008)

Une entreprise éco-responsable et aux nombreuses distinctions :

- Prix national des « carrières propres » en 1976
- Vainqueur du concours « développement durable » de l'UNPG en 2005
- 4 prix aux concours photo de la Charte Environnement UNICEM
- Médaille de la ville de Mions en 2010
- L'ensemble des sites sont au plus haut niveau « EXEMPLARITE » de la Charte UNICEM – 2 mentions en 2014 : biodiversité et concertation
- Trophées sécurité Colas RAA et UNICEM

VII. Rôles et missions de l'Etat, de la Région et des professionnels

Etat – Région Auvergne-Rhône-Alpes - FFB Auvergne-Rhône-Alpes - FRTP Auvergne-Rhône-Alpes - UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes - CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La gestion des déchets inertes constitue un enjeu majeur en France et pour le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis plusieurs années, l'État a encouragé les acteurs économiques à s'inscrire dans cette dynamique. Le code de l'environnement a par exemple fixé un objectif de valorisation de 70 % des déchets du secteur du BTP sous forme de matière en partie réutilisable, en 2020. Aujourd'hui, des mesures pour aller plus loin, notamment dans le recyclage et la valorisation des déchets du bâtiment sont en discussion dans le cadre du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Elles visent à encourager un meilleur tri des déchets pour mieux les valoriser.
Dans le contexte actuel de raréfaction de l'accès aux ressources naturelles, ce gisement, composé principalement de terres non polluées mais aussi de briques, de béton, de pierres provenant de sites non pollués, ne doit plus être perçu comme des déchets mais comme des matières premières à valoriser.

Cette valorisation des ressources constitue un changement de modèle qui vise à orienter notre modèle économique vers une économie circulaire, une économie qui préserve l'environnement en économisant des ressources naturelles et en limitant la production de déchets.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, ce changement de modèle, plus vertueux, est d'ores et déjà ancré dans notre territoire. Notre région est ainsi parmi les plus performantes en matière de recyclage et de valorisation des déchets inertes du BTP. Ces résultats s'expliquent en particulier par le dynamisme des acteurs de la filière de recyclage et de valorisation des déchets ainsi que par l'engagement des acteurs institutionnels.

L'État accompagne cette transition au travers de l'élaboration du schéma régional des carrières, qui vise notamment à garantir une gestion économe et durable des matériaux. Dans ce cadre, le schéma régional des carrières, actuellement en cours d'élaboration, promouvra notamment la sobriété de la consommation de matériaux de carrières, le développement de l'utilisation de matériaux alternatifs issus du recyclage et le respect du principe de proximité. L'État conduit l'élaboration de ce schéma. Il associe l'ensemble des parties prenantes pour assurer la bonne adéquation entre besoins et approvisionnement.

Par ailleurs, l'État a en charge le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement. Il veille à ce titre à ce que les déchets inertes ne soient pas disséminés dans l'environnement ou stockés dans des installations sauvages, plutôt qu'être orientés vers des filières de valorisation ou de stockage autorisées. 158 installations de stockage de déchets inertes ont été recensées dans notre région en 2019. Depuis le 1er janvier 2018, ces installations ont donné lieu à 72 inspections par les agents de l'État.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Un PRPGD très concerté avec les territoires et les acteurs régionaux
La Commission consultative est constituée de plus de 220 membres et s'est réunie lors de 4 plénières. Entre ces séances, 11 réunions territoriales et 16 groupes de travail thématiques se sont tenus pour construire et valider l'état de lieux, puis

proposer des actions et définir les scénarios prospectifs les plus probables. L'active contribution du CESER à ces travaux mérite d'être soulignée ici.

Des objectifs ambitieux pour réduire massivement les déchets :
Accélérer le développement de la valorisation des déchets et en faire une ressource pour les territoires :

- Réduire de 10% par habitant la quantité de déchets ménagers et déchets d'activités économiques
- Passer de 54% à 70% de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes entre 2015 et 2031...
- ... pour diminuer le taux d'enfouissement de 24% à 10%

Des actions engagées dans tous les domaines :

➔ **Des accords de filière à développer notamment avec le BTP**
Le secteur du BTP, premier employeur régional est un fort consommateur de ressources et génère 70% du gisement régional de déchets. L'écoconception, l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés, et l'évolution de la commande publique permettront d'en améliorer les impacts.

➔ **Un partenariat inédit ADEME-Région-CITEO sur la Tarification Incitative**
Pour atteindre les objectifs particulièrement ambitieux du plan (passer de 4% de la population couverte par la tarification incitative en 2015 à 36% en 2027), l'ADEME, la Région et CITEO mutualisent leurs moyens, leur expertise, et leurs dispositifs d'aide pour accompagner les territoires : études, aides à l'investissement, formations actions.

➔ **Des dispositifs d'accompagnement territorialisés**
Parallèlement aux accords de filière ci-dessus, la Région s'appuie sur les territoires en s'engageant notamment avec l'ADEME, dans un programme de promotion du référentiel économie circulaire, véritable outil de territorialisation de la feuille de route nationale.

➔ **Un centre de ressources**
La Région soutient et s'appuie sur des partenaires qui ont créé des centres de ressources et des réseaux d'acteurs dédiés à l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la commande publique, etc.

Et plus particulièrement le Réseau de l'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes **Eclaira.org, animé par le CIRIDD** :

- Plateforme créée en 2015 (modèle dupliqué dans d'autres territoires)
- 850 membres, 160 initiatives recensées, retours d'expériences, fiches techniques et outils
- Intégrée au réseau international economiecirculaire.org (7100 membres et 800 initiatives)

Mais aussi la transition énergétique avec le déploiement de l'hydrogène pour la mobilité :

La Région accélère le développement de la filière hydrogène, en premier lieu pour la mobilité, avec le projet de Zéro Emission Valley (ZEV). Ce projet vise à déployer 1 000 véhicules et 20 stations de distribution d'hydrogène 100% renouvelable que le territoire régional. Ce projet est soutenu par une subvention européenne de 10M€.

L'ambition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de décarboner son territoire à l'horizon 2050.

Missions de la FFB Auvergne-Rhône-Alpes

- Représentation de la Profession auprès des autorités régionales : Préfecture de Région, Conseil Régional, Administrations Régionales
- Représentation de la Profession dans les organismes interprofessionnels, commissions et instances administratives
- Coordination de la concertation entre les Fédérations Départementales de la région dans tous les domaines de l'activité syndicale
- Participation aux structures professionnelles spécialisées : Cellule Économique Auvergne-Rhône-Alpes, Institut de Formation du BTP Rhône-Alpes, ACORA BTP
- Coordination d'actions professionnelles au travers de commissions spécialisées (Artisanat, Formation, Economie, HandiBTP, Environnement, Social, Prévention et sécurité, Transmission d'entreprises), des délégations régionales des Unions de métiers FFB et des communautés (Groupes Femmes, Groupes Jeunes)
- Négociation des salaires minima régionaux avec les organisations de salariés
- Études économiques, suivi de la conjoncture.
- Promotion de la Profession, organisation de manifestations. Représentation et délégation de l'organisation professionnelle régionale à la Fédération Française du Bâtiment et dans ses instances statutaires.

Chiffres clés FFB Auvergne-Rhône-Alpes

L'activité du Bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes représente un chiffre d'affaires de 16,887 milliards d'euros HT. Composé de 56 235 entreprises, le secteur emploie 137 532 salariés, soit environ 8% des actifs de la grande région.

La FRTP Auvergne-Rhône-Alpes représente les entreprises de Travaux Publics de toutes tailles et spécialités qui construisent et entretiennent les infrastructures, qui participent à la compétitivité, la cohésion et la transition énergétique du territoire régional. La FRTP Auvergne-Rhône-Alpes propose à ses entreprises adhérentes un service de proximité.

Partenaire privilégié des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, publics ou privés, elle est également force de propositions et d'actions pour le développement des équipements et des infrastructures.

Avec pour vocation de faire valoir les intérêts de la profession et de promouvoir les meilleures conditions de développement du marché des Travaux Publics, la FRTP Auvergne-Rhône-Alpes contribue également à la qualité du dialogue social notamment à travers la négociation collective de branche. Elle assure un haut niveau de services à l'ensemble de ses adhérents.

Missions

- **Répondre** au quotidien, aux questions de nos entreprises adhérentes, dans les domaines social, juridique, environnemental, etc.
- **Informer** sur l'actualité TP régionale et nationale et sur les actions spécifiques de la Profession
- **Écouter** les entreprises et faire remonter les problèmes locaux à l'échelon national
- **Représenter** les entreprises de Travaux Publics auprès des acteurs locaux et régionaux de la vie économique, politique et professionnelle
- **Négocier** avec les partenaires sociaux, politiques et institutionnels
- **Défendre et promouvoir** la Profession auprès des pouvoirs publics et de tous les organismes publics ou privés locaux et nationaux
- **Organiser** tout congrès ou manifestation concernant la Profession

Expertises

L'expertise de la FRTP Auvergne-Rhône-Alpes se décline autour de divers thèmes : Formation, Travail et Protection sociale, Prévention – Sécurité, Développement Durable, Réglementation DT-DICT, Juridique et Marchés. Elle s'appuie sur des

commissions, lieux d'expression des préoccupations concrètes des entrepreneurs et sur les représentants d'entreprises qui s'impliquent dans son fonctionnement.

Chiffres clés FRTP Auvergne-Rhône-Alpes

La Fédération régionale des Travaux Publics Auvergne-Rhône-Alpes représente un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros HT. Composée de 1 375 entreprises sur les 12 départements, spécialisées dans les travaux routiers, le terrassement, les travaux d'installation de réseaux électriques et de réseaux de canalisations, le génie civil, le secteur emploie 37 700 salariés (soit 14% du poids national), 5000 intérimaires et 1050 jeunes en apprentissage.

L'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes est l'union patronale régionale qui représente les industriels des carrières et matériaux de construction.

Elle assure plusieurs rôles au service de ses adhérents

- **Représentation :** lieu d'échanges et de concertation entre professionnels, l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes représente les intérêts collectifs des entreprises adhérentes auprès des élus, des administrations et du large réseau de partenaires institutionnels et associatifs avec lesquels elle entretient des relations suivies.
- **Conseil :** l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes informe ses adhérents et les conseille en matière fiscale, juridique, sociale, environnementale, technique et économique. Elle a aussi pour vocation d'encourager et de soutenir les entreprises dans leurs évolutions en matière de développement durable.
- **Veille :** l'organisation professionnelle assure une veille réglementaire et l'apport de données conjoncturelles.
- **Communication :** l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes conduit des actions de communication qui bénéficient à toute la filière : organisation de journées portes ouvertes (l'opération « Carrières & Matériaux à cœur ouvert ») pour inciter le grand public à découvrir la réalité des carrières, organisation de colloques professionnels, de forums…

Chiffres Clés UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes

- **506** entreprises et environ 850 sites de production
- **1,041 milliard** d'euros de chiffre d'affaires annuel en 2015
- **44,7 millions** de tonnes de granulats extraits en 2015, soit 14 % de la production nationale
- **4,8 millions** de m³ de béton prêt à l'emploi produit en 2015
- **292** unités de production de béton prêt à l'emploi et **550** carrières

La CERC Auvergne-Rhône-Alpes rassemble l'ensemble des partenaires publics et privés de l'acte de construire au niveau régional : organisations professionnelles, services de l'Etat, collectivités territoriales, organismes financiers, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, concepteurs, organismes consulaires. En Auvergne-Rhône-Alpes, les **membres de droit** sont l'Etat, la Fédération Française du Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes, la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération Régionale des Travaux Publics Auvergne-Rhône-Alpes, l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération des Promoteurs Immobiliers avec pour **partenaires** l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Missions :

Les CERC, Observatoires régionaux de la filière Construction, produisent de l'aide à la décision pour un partenariat large d'acteurs locaux : actualité, analyse, suivi des marchés, prospective, veille économique, mesure de l'impact des politiques publiques…

Les CERC sont présentes sur l'ensemble du territoire et dans les DROM et sont coordonnées par le GIE Réseau des CERC selon trois axes fondateurs :

- **Un principe…** Le respect absolu de l'expertise locale.
- **Un leitmotiv commun…** Travailler de concert afin d'agréger toute la richesse des expertises locales et disposer d'analyses de qualité, quel que soit la thématique ou l'échelon territorial étudié. "
- **Un cadre national,** la charte des CERC 2012-2018… La stratégie du réseau permet de disposer, au travers des CERC, d'une véritable vision à long terme de la filière Construction, au plan national comme local en assurant la cohérence entre les échelons.

La CERC Auvergne-Rhône-Alpes rassemble l'ensemble des partenaires publics et privés de l'acte de construire au niveau régional : organisations professionnelles, services de l'Etat, collectivités territoriales, organismes financiers, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, concepteurs, organismes consulaires. En Auvergne-Rhône-Alpes, les **membres de droit** sont l'Etat, la Fédération Française du Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes, la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération Régionale des Travaux Publics Auvergne-Rhône-Alpes, l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération des Promoteurs Immobiliers avec pour **partenaires** l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif de la CERC est le développement d'une expertise locale pour apporter des outils d'aide à la décision de qualité à l'ensemble de ses partenaires publics et des professionnels de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- **Diagnostiquer** la conjoncture et réaliser des prévisions d'activité sur l'ensemble du territoire : le RDV conjoncture
- **Etudier** le fonctionnement de la commande publique locale
- **Comprendre et mesurer** la relation Activité-Emploi-Formation dans le Bâtiment, les Travaux Publics et l'Industrie des Matériaux
- **Suivre** la transition Energétique et écologique dans le Bâtiment : des outils essentiels pour la conduite des politiques locales
- **Analyser et suivre** la filière de gestion des déchets et recyclage du Bâtiment et des Travaux Publics, comprendre son organisation …
- **Connaître** le patrimoine d'infrastructure et les démarches de progrès

Les CERC sont présentes sur l'ensemble du territoire et dans les DROM et sont coordonnées par le GIE Réseau des CERC selon trois axes fondateurs :

- **Un principe…** Le respect absolu de l'expertise locale.
- **Un leitmotiv commun…** Travailler de concert afin d'agréger toute la richesse des expertises locales et disposer d'analyses de qualité, quel que soit la thématique ou l'échelon territorial étudié. "
- **Un cadre national**… La stratégie du réseau permet de disposer, au travers des CERC, d'une véritable vision à long terme de la filière Construction, au plan national comme local en assurant la cohérence entre les échelons.

Crédits photographiques :
CMCA Perrier Matériaux, BOISSET TP, FRTP Auvergne-Rhône-Alpes, FFB Auvergne-Rhône-Alpes, UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Recyclage et valorisation des déchets inertes du Bâtiment et des Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes

62% Taux de recyclage des déchets inertes du BTP

24% Taux de couverture des besoins en granulats

88% Taux de performance de la filière des déchets inertes du BTP

CONTACTS PRESSE

Préfecture
Auvergne-Rhône-Alpes
Kamel AMEROUCHE
06.47.80.82.86

Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Service PRESSE
04.26.73.40.15

FFB
Auvergne-Rhône-Alpes
François MARESCHAL
04.74.44.45.20

FRTP
Auvergne-Rhône-Alpes
Cindy BOCHARD
04.73.42.27.00

UNICEM
Auvergne-Rhône-Alpes
Dominique DELORME
04.78.78.80.52

CERC
Auvergne-Rhône-Alpes
Laurence HERBEAUX
04.72.61.06.30

CMCA
Perrier Matériaux
Emmanuel SICAMOIS
06.99.81.37.97

Agence Savereux RP - Rodolphe SAVEREUX - 06.73.99.96.74 / 04.78.30.71.25 - rodolphe.savereux@savereux-rp.com